

Reims, le 04 mars 2020

**Objet : votre taxe d'apprentissage au lycée Roosevelt**

**LEGT Franklin Roosevelt**

Affaire suivie par  
**Éric HOUZET**

Directeur délégué aux formations  
professionnelles et technologiques  
secteur industriel

ddf.industriel.lyc.roosevelt51  
@ac-reims.fr

**Sabine LANCELOT**

Directrice déléguée aux formations  
professionnelles et technologiques  
secteur tertiaire

ddf.tertiaire.lyc.roosevelt51  
@ac-reims.fr

Téléphone :  
03.26.86.70.90

10, rue du président Franklin Roosevelt  
51096 REIMS CEDEX

accueil du public  
du lundi au vendredi  
08h30-12h30 | 13h30-17h

**« POUR PRÉPARER VOS FUTUR(E)S COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS »**

Madame, Monsieur,

Le **lycée Franklin Roosevelt**, établissement d'enseignement général et technologique offre un très large choix de formations et accueille plus de 2000 étudiants, lycéens, stagiaires et apprentis. Il est ainsi le plus important lycée de l'académie de REIMS avec 13 classes préparatoires aux grandes écoles, 14 classes de sections de techniciens supérieurs, 21 classes de la voie technologique des filières tertiaires (STMG) et industrielles (STI2D), 23 classes de la voie générale et 1 classe de la voie professionnelle.

Parmi **les formations du secteur tertiaire**, la section de techniciens supérieurs en **comptabilité et gestion (CG)** ouvre la voie aux carrières comptables et financières. Quant à la section de techniciens supérieurs des **services informatiques aux organisations (SIO)**, elle offre la possibilité d'accéder aux métiers de concepteur de programmes ou aux métiers de mise en place et de gestion des infrastructures réseau au sein d'une organisation.

Parmi **les formations du secteur industriel**, les sections de techniciens supérieurs **traitements des matériaux (TM)** avec les spécialités traitements thermiques et traitements de surfaces, **électrotechniques, conception et réalisation des systèmes automatiques (CRSA)**, contribuent largement au développement industriel, économique et social de la région, sans oublier les filières conduisant aux baccalauréats, aux licences professionnelles et à l'ingénierie.

**Vous pouvez nous permettre de poursuivre nos objectifs de qualité en matière de formation par l'attribution de tout ou partie de la taxe d'apprentissage (contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance – CUFPA).**

Selon les nouvelles dispositions de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, la taxe d'apprentissage qui représente 0,68 % de votre masse salariale brute est partagée :

- **entre 13 % à verser directement aux établissements et organismes habilités par la préfecture avant le 31 mai 2020,**
- et 87 % à verser aux OPCO.

Vous pouvez **verser directement la totalité du solde de 13 % directement au lycée Franklin Roosevelt (UAI 0510034k)**, habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour l'ensemble des formations initiales technologiques et/ou professionnelles, depuis cette nouvelle loi.

**En nous accordant votre confiance, vous participez ainsi à la formation de vos futur(e)s collaborateurs et collaboratrices.**

Avec les équipes, j'espère avoir le plaisir de vous accueillir prochainement (date à préciser) pour une présentation des sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Vous aurez alors toute latitude pour apprécier la diversité de nos enseignements.

Avec tous mes remerciements anticipés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées et respectueuses.

Le proviseur



T. REIBEL